Le……. 2023

Monsieur
Directeur de

Objet : Service Minimum, Alarme Sociale.
Notification de l'éventualité de dépôt d'un Préavis de grève, Demande de négociation.

Monsieur le Directeur,

Suite à l'appel à la mobilisation de la confédération nationale CFDT au sujet du projet de Loi pour la réforme du système des retraites , la section syndicale CFDT vous informe de l'éventualité du dépôt d'un préavis de grève à compter du mardi **10 janvier 2023**, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-1224 du 21 août 2007 relatives au dialogue social, à la prévention des conflits et à la continuité du service public. La loi relative à la prévention des conflits impose la mise en œuvre d'un processus de négociation préalable à tout dépôt de préavis de grève, le droit d'alarme notifié concerne **l'ensemble des catégories de l'entreprise** (Conducteur, Ouvrier Mécanicien, Employé et Agent de Maîtrise), pour ces raisons nous vous demandons des réponses sur les points suivants :

- **Demande d'informations et de négociations sur la réforme des retraites en projet de Loi.**

En conséquence, et au regard des dispositions de la loi sur le service minimum, la section syndicale CFDT de votre Entreprise, vous demande une rencontre afin de définir les modalités du processus de négociation préalable, d'ouvrir des négociations sur les thèmes évoqués dans le délai imparti de 3 jours.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Délégué Syndical CFDT